

Délégation départementale de la Creuse

Pôle Santé Publique et Environnement Service Santé Environnementale Dossier suivi par: M BONJOUR

Téléphone :

05 55 51 81 48

Courriel:

michel.bonjour@ars.sante.fr

Guéret, le 16 juillet 2020

Nos réf. _ T:\DDT\DD23\POLE_SPE\SE\URBANISME\Permis\IC\2020\Aubusson_photovoltaïque.docx

Vos réf.: votre courrier du 01/07/2020

Objet: Commune d'AUBUSSON

SAS la moisson du soleil

Construction d'un parc photovoltaïque

PJ: dossiers n° 023 008 20 D0 001

La Directrice de la Délégation Départementale de la Creuse

Direction Départementale des Territoires de la Creuse Cité Administrative, BP 147 **23003 GUERET**

> Direction départementale des territoires

> > 2 0 JUIL, 2020

Pôle Instruction ADS

Par courrier en date du 01/07/2020, vous m'avez communiqué pour avis la demande de permis de construire de Monsieur Marc LEFRANC, représentant la société SAS la moisson du soleil, concernant la construction d'un parc photovoltaïque sur la commune d'AUBUSSON, au lieudit: « Marchedieu», sur les parcelles section AV n° 107, 110, 111, 113, 202, 206 et 273 de la commune.

Lors de l'instruction du dossier, il a été constaté que le parc photovoltaïque sera implanté en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

Par ailleurs, il est important de rappeler qu'il a été repéré, au cours des années précédentes, la présence d'ambroisie sur le secteur. L'ambroisie étant une plante envahissante et disposant d'un fort pouvoir allergisant, il est impératif de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour éviter son développement. Aussi, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation, la présence de terres à nu devra être évitée en privilégiant une végétalisation rapide de ces zones afin d'empêcher l'installation de l'ambroisie.

Sous réserve de ces observations, j'émets, en ce qui me concerne, un avis favorable à ces dossiers.

> P/La Directrice L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

> > Louis CHASTANG

ARS - Délégation départementale de la Creuse 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309 - 23 006 GUERET www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr Standard: 05 55 51 81 00

Carte 1. Localisation des milieux humides (critère pédologique) présents sur la zone d'étude.

